

PROCES-VERBAL DE LA REUNION TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE JEUDI 29 OCTOBRE 2009 A BRUXELLES A 18.30 HEURES

APPROUVE

Présents:

Michel LOUWAGIE – président FRBN

Wouter GEORGES – secrétaire-général FRBN

Georges STRAETEMANS – Dirk CALUS – Gérard JANSSEN, administrateurs VZF

Paul EVRARD – Yves HERMANS, administrateurs FFBN

Excusé: Christiane DE SCHEPPER

01. Notules

01.1. Les procès-verbaux des réunions tenues le 03/10/2009 et le 10/09/2009 sont approuvés.

02. Finances

02.1. Compte d'Exploitation FRBN 30.09.09

W. GEORGES donne des précisions sur la situation financière provisoire. Suivant un pronostic l'exercice 2009 devrait avoir un bilan positif. Les placements financiers SICAVS réaliseront également une plus-value à la fin de l'exercice.

P. EVRARD demande l'intervention de la FRBN quant au budget WP de la période jan-sep 2009. Les dépenses WP des deux fédérations régionales durant cette période seront finalement prises en charge par la FRBN.

02.2. Convention FRBN - PRIMO

M. LOUWAGIE et W. GEORGES donnent des précisions sur les divers courriers avec PRIMO concernant la résiliation unilatérale du contrat par partenaire PRIMO.

Vu le non respect de certaines clauses relatives à cette résiliation et la mise en demeure, la FRBN introduira ce différend auprès de l'organisation CEPINA (centre d'arbitrage belge).

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de l'estimation des frais d'arbitrage de ce différend.

W. GEORGES et C. LIPPENS sont mandatés par le Conseil d'Administration de préparer et d'introduire la demande d'arbitrage afin que la FRBN puisse récupérer les montants de sponsoring.

02.3. Projet procédure d'adjudication CB 2010

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du document de travail, présenté par W. GEORGES.

- date ouverture soumissions : réunion Conseil d'Administration – 02 décembre 2009
- montants minimums adjudication CB Natation d'été (2 WE de 3 jours) : La FRBN acceptera uniquement une organisation de 2 x 3 jours. Le montant total le plus haut pour ces deux WEs (soit 1 ou 2 clubs organisateurs) sera retenu par la FRBN.
- l'appel d'adjudication sera lancé au moment que les programmes et temps limites approuvés sont disponibles (voir également Pt. 05.1.).

Le Conseil d'Administration rappelle que les nageurs sont obligés de réaliser les temps limites à l'occasion du championnat, si non l'amende réglementaire sera infligée. Ce principe est d'application à tous les Championnats de Belgique Natation (Open, été, 25m).

02.4. LEN Meeting TSC 19-20/02/2010

Apparemment les frais d'organisation de ce meeting LEN Technical SWI Committee sont à charge de la fédération accueillante. La FRBN prévoit un budget maximal de € 3.000,00, le budget restant de € 2.000,00 sera pris par la VZF. Si les dépenses totales ne dépassent pas le budget total de € 5.000,00, les frais réalisés seront partagés pro rata : FRBN 60% - VZF 40%.

Le Conseil d'Administration donne un mandat à G. STRAETEMANS afin de préparer les arrangements nécessaires de cette organisation. W. GEORGES s'informerera auprès de la LEN.

02.5. Commission de Propagande : distribution brevets français par la FFBN

La FFBN et la FRBN fixeront prochainement un entretien afin d'examiner les conditions et le fonctionnement.

03. Rencontres internationales / Jury international

03.1. CM Rome 2009: équipes nationales

03.1.1. Affaire P. SYSTERMANS

L'amende réglementaire doit encore être payée. Entretemps, son avocat a contesté par écrit le montant de cette amende. Toutefois la FRBN envisagerait une interdiction de participation au CB 25M si le nageur ne paierait pas son amende pour infraction aux clauses contractuelles.

03.1.2. Affaire P. SYSTERMANS

G. STRAETEMANS donne des précisions sur les éléments et les courriers en ce qui concerne l'infraction de B. RYCKEMAN (pas de maillot SPEEDO lors du CM Rome). En tout cas la FRBN ne paiera aucune note de frais pour B. RYCKEMAN étant donné qu'il n'a pas réalisé les performances en utilisant le maillot SPEEDO.

La FRBN adressera une lettre à R. SMOLDERS de SPEEDO en demandant une explication et son point de vue sur les infractions contractuelles des athlètes belges à Rome. La FRBN souhaite savoir si le délégué SPEEDO a bien autorisé sur place une dérogation à B. RYCKEMAN. De son côté la FRBN a toujours exigé le respect inconditionnel de l'obligation « équipements nationaux » à tous les autres sélectionnés (voir affaire SYSTERMANS).

03.2. CE 25m Istanbul 2009

- Chef de délégation : pas de désignation pour le moment. P. EVRARD est bien candidat à condition que des nageurs FFBN soient qualifiés au CE 25m.

- Sélection en fonction des équipements : délai de livraison équipements par SPEEDO > 6 semaines. SPEEDO demande de communiquer le plus vite possible les noms des nageurs et accompagnateurs sélectionnés.

Sélection provisoire : D. DEKONINCK – A. DE MARE – K. BUYS

Coach : R. GAASTRA – Kine : à désigner par BRABO et à charge de BRABO.

- La FRBN n'acceptera aucune dérogation ou exception sur l'obligation de nager avec SPEEDO. Les primes éventuelles seront uniquement remboursées si les performances sont réalisées avec SPEEDO.

04. Courrier

04.1. COIB : info projet BELGIUM 2012 (infrastructures sportives stages JO Londres 2012).

04.2. FINA

04.2.1. WP Referees List 2010 : max. 3 arbitres belges à désigner. Les candidats doivent être proposés par la CCA.

04.2.2. FINA whereabouts Y. GRANDJEAN : 1^{ère} mise en garde officielle pour le non envoi de ses « whereabouts » (4^e trimestre 2009).

04.3. LEN

04.3.1. WP Referees List 2010 > la CCA a proposé les candidats suivants : A. D'HOSSCHE – S. DIEU – C. GRANCEROF – R. RYCKAERT.

04.3.2. WP LEN EVENTS Entry Form 2010 : pas de participation ou organisation belge en 2010.

05. Divers

05.1. A la demande du président M. LOUWAGIE les membres suivants de la Commission Sportive Nationale Natation ont été convoqués : R. BUGGENHOUT – J. FINET – RM. DEPONTHIEUX – J. STINKENS.

Vu certains problèmes (organisation, règlements, ...) le président fédéral a jugé opportun de convoquer tous les responsables. Les structures, le fonctionnement et la répartition des tâches entre le club organisateur, le secrétariat national et la Commission Sportive sont examinés.

Il est souhaitable de comparer les PV's, les règlements et les invitations afin d'éviter des désaccords à l'occasion d'un championnat national.

J. FINET signale que la Commission Sportive souhaite proposer les points suivants :

- Plusieurs propositions de modifications relatives au règlement sportif CB Natation.
- Programmes et TL : CB OPEN et CB 25m resteront inchangés. CB CAT été : pas de modification TL, mais le programme complet doit encore être établi par la Commission Sportive.
- La répartition suivante est déjà approuvée :
WE1 : BEN + MIN (classement au temps séries / pas de finales)
WE2 : CAD+JUN+SEN (classement : à fixer)

W. GEORGES insiste que la Commission Sportive établirait les programmes et TL le plus vite possible afin de lancer l'appel d'adjudication.

CB 25M 2009 : pas de primes pour les nageurs non-SPEEDO. Les maillots de plus de 50% polyuréthanes sont interdits.

05.2. Evolution litige ILYASOV Ghleb (joueur WP ENL)

W. GEORGES donne des précisions sur l'évolution de cette affaire. Pour le moment les deux procédures judiciaires sont encore en cours et la FRBN est bien dans l'attente d'une sentence éventuelle.

05.3. COIB / BLOSO

Lors d'un entretien bilatéral entre BLOSO et VZF, E. DE SMEDT (directeur COIB) a demandé des critères de sélection plus sévères pour la compétition CE Budapest 2010. La FRBN n'a pas été mise au courant de cette démarche et elle demandera un nouveau rendez-vous. Par conséquent les TL actuels seront soumis à une révision d'un commun accord avec le COIB (en fonction des JO 2012). Les TL définitifs seront publiés sur le site fédéral vers le 17 novembre 2007.

05.4. Notes de frais athlètes : suite à un mail de B. RYCKEMAN il semble qu'il y existe une discordance entre les primes « Natation » et les primes « Eau Libre ». W. GEORGES présentera une proposition à la prochaine réunion.

05.5. Geologix / Splash Software / Topswim

Au nom de la VZF G. STRAETEMANS se pose des questions sur la résiliation du contrat de maintenance TOPSWIM ainsi que sur la compatibilité TOPSWIM et Splash-Geologix. W. GEORGES signale que le contrat d'achat TOPSWIM et le contrat de maintenance TOPSWIM doivent être considérés comme deux contrats séparés, c'est-à-dire : après la résiliation du contrat « maintenance » l'usage du logiciel TOPSWIM doit être garanti par les fournisseurs.

Vu que la FRBN vient de choisir le logiciel de Geologix / Splash, la FRBN transmettra d'une manière symbolique le droit d'usage TOPSWIM (hors maintenance) à la VZF.

W. GEORGES confirme que GEOLOGIX a informé la FRBN par écrit que le système actuel TOPSWIM fonctionne bien compatible au logiciel SPLASH. Pendant les CB d'été ces deux systèmes ont enregistré parallèlement les courses et les résultats sans aucun problème signifiant.

05.6. A la demande de Y. HERMANS la FRBN remboursera exceptionnellement les droits d'inscription aux athlètes Masters qui ont battu un record de Belgique « Masters » aux CE Masters Cadiz 2009.

Le président Michel LOUWAGIE clôture la réunion après tous ces points.

Le Rapporteur, Wouter GEORGES, Secrétaire-Général.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:
MERCREDI 02 DECEMBRE 2009 – 18u30 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES**